

LANGUES VIVANTES. Depuis la loi d'orientation de 2005 et l'introduction du CECRL dans les programmes, les profs de langues n'ont de cesse de jongler entre savoirs et compétences, dans des conditions d'exercice qui se dégradent. Mais de quels types de compétences s'agit-il ? Pour quelle formation ?

Les langues vivantes, à la pointe des dérives pédagogiques ?

Nombre d'enseignants de langue ont entendu à la prérentrée qu'ils pouvaient, du fait de leur expérience avec la validation du niveau A2, aider les collègues des autres disciplines à remplir le livret personnel de compétences, désormais obligatoire au DNB.

Dans le même temps, modifiant et reliant le code de l'éducation et celui du travail, la loi du 24/11/2009 institue pour les élèves un « livret de compétences » ou « passeport orientation et formation » utilisé pour l'embauche et la carrière. Dans ce cadre, les compétences ne sont plus alors un outil au service de l'apprentissage mais de la réorientation du système éducatif vers l'utilitarisme et « l'employabilité ». En langues, nous le savons depuis longtemps : certifications, groupes de compétences, A2, l'approche par « tâches sociales », érigée en modèle pédagogique, tend à remplacer les autres approches (par projet, active, par objectifs...).

Une arnaque pédagogique

L'enseignement n'est plus un pas vers la culture commune mais devient purement utilitaire. Ainsi, il faudrait regrouper les élèves en fonction de leur « niveau de compétences », à croire que les classes de niveau ont fonctionné un jour, que la distinction LV1-LV2 n'a pas de pertinence, que l'enseignement ne s'intéresse pas au reste : citoyenneté, tranche d'âge, séries... Les conditions de travail se dégradent et nombre de questions sont occultées : effectifs des classes, hétérogénéité scolaire et sociale, diversification de l'offre de formation en langues vivantes, emplois du temps figés par la multiplication des « mises en barrettes » imposée par les dispositifs de toutes sortes... Ainsi, l'offre d'un enseignement spécifique de littérature en langue étrangère aux élèves de la série L peut devenir un élément positif dans la recherche de revalorisation de cette série,



mais pourquoi ne pas le proposer à toutes les séries comme dimension constitutive de la culture de tous les élèves ? Enfin, on tue un peu plus chaque année la diversification, en réduisant notamment les LV3 à une peau de chagrin car, pour le ministère, seul l'anglais sert (voir encadré) !

Alors, oui, les enseignants de langues ont un certain recul pour dire que les compétences du ministère et de l'Europe sont une arnaque pédagogique, au service de la restructuration de notre métier et de l'École. Les diplômés devraient céder le pas aux certifications, qui coûtent pourtant des millions (cf. contrats passés avec Cambridge et Cervantès) et n'évaluent pas l'ensemble des composantes des programmes.

École à deux vitesses

Utiliser des compétences liées à des savoirs et comme un outil n'est pas un problème

Pour toute question sur les LV, consulter le vade-mecum :

<http://www.snes.edu/Vademecum-LV.html>

mais ne faire apprendre à ceux qui sont abandonnés au socle qu'un peu de tout ce qui pourrait leur être « utile » pour postuler à des emplois faiblement qualifiés, en est un ! Pour le SNES, l'enseignement des langues vivantes est une composante fondamentale de la formation de tous les jeunes qui doivent avoir accès aux clés pour comprendre le monde et y agir en citoyen. Cela nécessite le retour à trois heures hebdomadaires par classe à effectif réduit, une politique ambitieuse de diversification des langues, le maintien d'épreuves terminales nationales évaluant toutes les dimensions de cet enseignement, le développement de l'exposition linguistique des enfants (films en VO sur le service public, par exemple)... ■

Thérèse Jamet-Madec et Marc Rollin
contenus.secretariat@snes.edu

STAGES D'ANGLAIS : LA CERISE SUR LE GÂTEAU

M. Chatel veut envoyer une lettre aux familles pour qu'elles acceptent des stages d'anglais pour leurs enfants pendant les vacances afin de devenir « bilingues » ! Entretenant l'illusion qu'un stage intensif serait plus efficace qu'une construction régulière et inscrite dans la durée, les 18 heures de stage doivent combler des lacunes et compenser l'impossibilité pour certains élèves de partir à l'étranger. Ne serait-il pas plus efficace et juste de prévoir des bourses pour qu'ils puissent le faire ? Vu le temps qu'il faut pour certains élèves avant d'être en confiance pour parler, la prise en charge par plusieurs intervenants (enseignant, assistant, natif) est un autre écueil.

Alors que le ministère supprime des postes et augmente les effectifs, il a de l'argent pour financer ces dispositifs hors temps scolaire dont la pertinence est discutable. Faisons comprendre que le refuser, c'est se battre pour un enseignement digne de ce nom.

ERRATUM

L'US n° 701 a rendu compte des Rendez-vous de l'Histoire de Blois. Simon Grivet est intervenu lors de la table ronde organisée en partenariat avec les « Cahiers d'Histoire » sur l'atonie du mouvement social face à la sévérité grandissante des politiques pénales aux États-Unis depuis l'ère Reagan. Son nom a été malencontreusement oublié : toutes les excuses de L'US.